

No. 40349

**Philippines
and
Indonesia**

**Agreement on border trade between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia (with protocol).
Jakarta, 8 August 1974**

Entry into force: *4 June 1975 by notification, in accordance with article IX and provisionally on 8 August 1974 by signature*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 1 June 2004*

**Philippines
et
Indonésie**

**Accord relatif au commerce frontalier entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie (avec protocole).
Jakarta, 8 août 1974**

Entrée en vigueur : *4 juin 1975 par notification, conformément à l'article IX et provisoirement le 8 août 1974 par signature*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 1er juin 2004*

[ENGLISH TEXT — TEXTE ANGLAIS]

AGREEMENT ON BORDER TRADE BETWEEN THE GOVERNMENT OF
THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES AND THE GOVERNMENT OF
THE REPUBLIC OF INDONESIA

The Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia,

Recognizing the need to establish a procedure which would facilitate the movement of goods between the Border Area of the two countries as envisaged in the Trade Agreement concluded by the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia, and Chapter IX of the Joint Directives and Guidelines on the Implementation of the Immigration Agreement on Repatriation and Border Crossing Arrangement between the Republic of the Philippines and the Republic of Indonesia signed on 14th September 1965,

Referring to the Basic Agreement on Economic and Technical Cooperation between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia signed on 8th day of August 1974, both Governments have agreed as follows:

Article I

Border Trade between the Philippines and Indonesia shall be defined as movement of goods between the Border Area specified in Article II of this Agreement.

The implementing details for this border trade shall be embodied in a Protocol which forms an integral part of this Agreement.

Article II

For the purposes of this Agreement, border trade is permitted to be carried on between the following areas:

a. with respect to the Philippines:

Balut Island Group

b. with respect to Indonesia:

Nanusa Islands, Kawio Islands, Bukide Islands.

Article III

No person shall be permitted to engage in any border trade unless such person is a national and resident in a Border Area of either country and in possession of the following documents:

a. a valid national passport or special travel document to be agreed upon by both Governments, and

b. a border trade permit issued by each of the Governments. Persons engaged in trade under this Agreement shall be allowed to enter, travel and stay freely within the Border Area of either country for a period not exceeding thirty (30) days subject to the laws and regulations existing in each country during the validity of this Agreement.

Article IV

The crew members of the carrier used in the border area who are not qualified holders of Border Trade Permits, are not allowed to bring goods or commodities of any kind, except goods for their personal use during their voyage.

Article V

The entry and exit of goods which are prohibited by the laws of both Governments shall not be allowed. For this purpose, there shall be an exchange of specified lists of prohibited importation and/or exportations for the guidance of the appropriate authorities of both countries.

Article VI

The passport, visa and immigration regulations in force in the territory of either Government shall be applicable to all other cases of travel not covered by the present Agreement.

Article VII

This Agreement shall amend, modify or repeal, the pertinent Provisions of the 1956 Immigration Agreement on Repatriation and Border Crossing Arrangement between the Republic of the Philippines and the Republic of Indonesia and the Joint Directives and Guidelines on the implementation of the 1956 Immigration Agreement on Repatriation and Border Crossing Arrangement signed on 14th September 1965 insofar as they refer to movement of goods for business purposes between the two countries.

Article VIII

In order to facilitate the implementation of this Agreement, both Governments agree to consult each other in respect of any matter arising from or in connection with the border trade between the two countries.

The Department of Trade in Manila and the Department of Trade in Jakarta shall serve as the Agencies of their respective Governments to communicate directly with each other for monitoring and transmittal of information on the progress of implementation of this Agreement.

Article IX

This Agreement shall come into force provisionally on the date of signing. It shall definitively come into force after an exchange of notes to that effect between the two Governments and shall remain in force for a period of one year following the exchange of notes.

Upon expiry of this period the Agreement will automatically remain in force for further periods of one year each.

After the initial period of one year, either Government may:

- a. propose in writing to the other Government the revision of the present Agreement to be mutually discussed and agreed upon;
- b. terminate the present Agreement by giving three months prior written notice to the other Government.

Any revision or termination of this Agreement shall be without prejudice to any rights or obligations which have accrued or which have been incurred prior to the effective date of such revision or termination.

Article X

This Agreement shall supersede the Agreement on Border Trade concluded between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia on July 29, 1971.

In witness whereof, the undersigned being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

Done in Jakarta, Indonesia on this eighth day of August one thousand nine hundred and seventy-four, in two originals in the English language, both texts being authentic.

For the Government of the Republic of the Philippines:

TROADIO T. QUIAZON JR.
Secretary of Trade and Chairman of the Philippine Delegation

MODESTO FAROLAN
Ambassador of the Philippines to Indonesia and Co-Chairman
of the Philippine Delegation

For the Government of the Republic of Indonesia:

RADIUS PRAWIRO
Minister of Trade and Chairman of the Indonesian Delegation

SUHADI MANGKUSUWONDO
Director General for Research and Development, Department of Trade,
and Co-Chairman of the Indonesian Delegation

PROTOCOL

Pursuant to Article I, paragraph 2 of the Agreement on Border Trade between the Government of the Republic of the Philippines and the Government of the Republic of Indonesia signed on the 8th day of August 1974 (hereafter referred to as "the Agreement") the undersigned plenipotentiaries have on the same date agreed on the following implementing details:

1. Registration of Traders

a. Philippine nationals residing in the border area specified under Article II of the Agreement, who wish to engage in trade under the Agreement must register with the appropriate local authorities which will issue, after proper screening, a border trade permit valid for a period of one (1) year, unless sooner revoked for cause.

b. Indonesian nationals residing in the border area specified under Article II of the Agreement who wish to engage in trade under the Agreement must register with the appropriate local authorities which will issue, after proper screening, a border trade permit valid for a period of one (1) year, unless sooner revoked for cause.

2. Ports Open for Trading

a. Port in the Philippines through which border trade can be conducted is the following:

Balut Island: Mabila

b. Ports in Indonesia through which border trade can be conducted are the following:

Nanusa Islands: Miangas

Kawio Islands

Bukide Islands) : Marore

3. Conduct of Trade

a. Trade between the two countries shall be subject to the following conditions:

(1) The value of goods which may be carried by any person as authorized in Article III of the Agreement shall not exceed 1,000 pesos or 62,250 rupiahs (equivalent to about 150 U.S. dollars) per single trip in case of sea vessels, the value of goods carried by one kumpit or boat shall not exceed the total amount of 10,000 pesos or 622,500 rupiahs (equivalent to about 1,500 U.S. dollars).

(ii) The countervalue of the peso and rupiah will be established by the appropriate authorities of both countries on the basis of the U.S. dollars from time to time in accordance with their existing laws and regulations.

(iii) The whole proceed due to the registered trader shall be utilized to purchase goods domestically produced in the two countries which are not restricted or prohibited in accordance with the Agreement.

b. In the event that banking facilities are established in the areas covered by the Agreement, trade between the two countries shall be conducted in accordance with the respective

regulations existing in each country, and payment shall be effected in convertible currencies acceptable to both Governments.

4. Carriers

Only vessels registered to operate in the border area shall be permitted as carriers under the Agreement and the crew of such vessels shall be limited to nationals of both Governments who are in possession of a Seaman's Identification Card issued by each of both Governments. In no case shall vessels exceeding 20 cubic metres or its equivalent of 7 gross tons be allowed to operate under the Agreement.

5. Goods to be Traded

Goods which are the subject of this border trade shall be:

a. with respect to Indonesia, agricultural and other products which are originally produced within the Indonesian border area, except mineral oil and ores.

b. with respect to the Philippines, goods required for daily use or for consumption including appliances, tools and equipment needed within the Indonesian border area.

c. the entry and exit of goods which are prohibited by the laws of both Governments shall not be allowed.

6. Loading and Unloading of Cargo

a. The Master of an authorized carrier under the Agreement shall give written notice to the customs authorities and/or authorized officials of the two countries at the port of loading of his intention to clear shipment of cargo at least twenty-four (24) hours before actual loading, and shall submit the necessary shipping documents. Failure to comply with this requirement shall be cause for the non-clearance of such carrier or the revocation of the permit for which such carrier was utilized.

b. A trader under the Agreement must submit at the port of discharge a certificate declaring the kind, quality, quantity and value of the goods to be traded, issued by the appropriate customs authorities at the port of loading.

In Witness whereof, the undersigned being duly authorized thereto by their respective Governments, have signed this Agreement.

Done in Jakarta, Indonesia, on this eighth day of August one thousand nine hundred and seventy four, in two originals in the English language, both texts being authentic.

For the Government of the Republic of the Philippines:

TROADIO T. QUIAZON JR.

Secretary of Trade and Chairman of the Philippine Delegation

MODESTO FAROLAN

Ambassador of the Philippines to Indonesia and
Co-Chairman of the Philippine Delegation

For the Government of the Republic of Indonesia:

RADIUS PRAWIRO

Minister of Trade and Chairman of the Indonesian Delegation

SUHADI MANGKUSUWONDO

Director General for Research and Development, Department of Trade, and
Co-Chairman of the Indonesian Delegation

[TRANSLATION - TRADUCTION]

ACCORD RELATIF AU COMMERCE FRONTALIER ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'INDONÉSIE

Le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie,

Reconnaissant la nécessité de mettre en place une procédure qui facilitera le mouvement de biens dans la zone frontalière des deux pays tel qu'envisagé dans l'Accord commercial conclu par le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie, et le chapitre IX des Directives conjointes sur la mise en oeuvre de l'Accord d'immigration relatif aux dispositions de rapatriement et de franchissement de la frontière entre la République des Philippines et la République d'Indonésie signé le 14 septembre 1965,

Se référant à l'Accord de base sur la coopération économique et technique entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie signé le 8 août 1974, les deux Gouvernements sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Le commerce frontalier entre les Philippines et l'Indonésie se définit comme le mouvement de biens dans la zone frontalière spécifiée à l'article 2 du présent Accord.

Les détails sur le déroulement de ce commerce frontalier sont stipulés dans un Protocole qui fait partie intégrante du présent Accord.

Article II

Aux fins du présent Accord, le commerce frontalier est autorisé entre les zones suivantes :

- a. en ce qui concerne les Philippines :
le groupe de l'île Balut
- b. en ce qui concerne l'Indonésie :
les îles nanusa, les îles Kawio, les îles Bukide.

Article III

Nul ne sera autorisé à pratiquer le commerce frontalier à moins d'être un ressortissant et un résident d'une zone frontalière de l'un ou l'autre pays et d'être en possession des documents suivants :

- a. un passeport national valide ou un titre spécial de voyage qui doit faire l'objet d'accord entre les deux Gouvernements ; et

b. une licence de commerce frontalier délivrée par chacun des Gouvernements.

Les personnes qui pratiquent le commerce au titre du présent Accord sont autorisées à entrer, se déplacer et séjourner librement dans la zone frontalière de l'un et l'autre pays pendant une période maximum de trente (30) jours, sous réserve des lois et règlements en vigueur dans chaque pays pendant la validité du présent Accord.

Article IV

Les membres de l'équipage du navire utilisé dans la zone frontalière qui ne sont pas détenteurs qualifiés d'une licence de commerce frontalier, ne sont pas autorisés à faire entrer des biens ou des marchandises de quelque nature que ce soit, excepté des biens pour leur usage personnel durant leur voyage.

Article V

L'entrée et la sortie de biens qui sont interdits par les lois des deux Gouvernements ne sont pas autorisées. À cet effet, il y aura un échange de listes spécifiées d'importations et/ou d'exportations prohibées aux fins d'orienter les autorités compétentes des deux pays.

Article VI

La réglementation en matière de passeport, de visa et d'immigration en vigueur sur le territoire de l'un ou l'autre Gouvernement est applicable à tous les autres cas de voyage non visés par le présent Accord.

Article VII

Le présent Accord modifie ou annule les clauses pertinentes de l'Accord d'immigration de 1956 sur les dispositions de rapatriement et de franchissement de la frontière entre la République des Philippines et la République d'Indonésie et les Directives conjointes sur la mise en oeuvre de l'Accord d'immigration de 1956 sur les dispositions de rapatriement et de franchissement de la frontière signé le 14 septembre 1965, dans la mesure où ils visent le mouvement de biens à des fins commerciales entre les deux pays.

Article VIII

Afin de faciliter la mise en oeuvre du présent Accord, les deux Gouvernements conviennent de se consulter sur toute question découlant du commerce frontalier entre les deux pays ou en rapport avec ce commerce.

Le Département du commerce à Manille et le Ministère du commerce à Djakarta servent d'organismes de leurs Gouvernements respectifs chargés de communiquer directement entre eux aux fins de suivre et de transmettre des informations sur les progrès de la mise en oeuvre du présent Accord.

Article IX

Le présent Accord entrera en vigueur à titre provisoire à la date de sa signature. Il entrera définitivement en vigueur après l'échange de notes à cet effet entre les deux Gouvernements et demeurera en vigueur pendant un an suivant l'échange de notes.

À l'expiration de cette période, l'Accord sera renouvelé par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an chacune.

Après la période initiale d'un an, l'un ou l'autre Gouvernement pourra :

- a. proposer par écrit à l'autre Gouvernement la révision du présent Accord, qui doit être examinée et décidée de commun accord ;
- b. résilier le présent Accord moyennant un préavis donné par écrit à l'autre Gouvernement.

Toute révision ou résiliation du présent Accord se fera sans préjudice de tout droit ou obligation acquis ou encourue avant l'entrée en vigueur de ladite révision ou résiliation.

Article X

Le présent Accord remplace l'Accord sur le commerce frontalier conclu entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie le 29 juillet 1971.

En foi de quoi, les soussignés à ce dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait à Djakarta, en Indonésie le 8 août 1974, en double exemplaire, en anglais, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République des Philippines :

Le Secrétaire au commerce et Président de la délégation des Philippines,

TROADIO T. QUIAZON JR.

L'Ambassadeur des Philippines en Indonésie et Coprésident de la délégation des Philippines,

MODESTO FAROLAN

Pour le Gouvernement de la République d'Indonésie :

Le Ministre du commerce et Président de la délégation indonésienne,

RADIUS PRAWIRO

Le Directeur général de la recherche et du développement, Direction du commerce, et Coprésident de la délégation indonésienne,

SUHADI MANGKUSUWONDO

PROTOCOLE

En vertu du paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord relatif au commerce frontalier entre le Gouvernement de la République des Philippines et le Gouvernement de la République d'Indonésie signé le 8 août 1974 (ci-après dénommé " l'Accord ") les plénipotentiaires soussignés sont convenus, en date de ce jour, des détails suivants concernant la mise en oeuvre :

I. Enregistrement des commerçants

a. Les ressortissants philippins résidant dans la zone frontalière spécifiée à l'article 2 de l'Accord, qui désirent exercer des activités commerciales au titre de l'Accord peuvent se faire enregistrer auprès des autorités locales compétentes, qui délivreront, après contrôle approprié, une autorisation de commerce frontalier valide pour une période d'un (1) an, à moins d'être révoquée plus tôt.

b. Les ressortissants indonésiens résidant dans la zone frontalière spécifiée à l'article 2 de l'Accord, qui désirent exercer des activités commerciales au titre de l'Accord peuvent se faire enregistrer auprès des autorités locales compétentes, qui délivreront, après contrôle approprié, une autorisation de commerce frontalier valide pour une période d'un (1) an, à moins d'être révoquée plus tôt.

2. Ports ouverts au commerce

a. Le port des Philippines par lequel le commerce frontalier peut s'effectuer est le suivant :

Ile de Balut : Mabila

b. Les ports d'Indonésie par lesquels le commerce frontalier peut s'effectuer sont les suivants :

les Nanusa : Miangas

les Kawio)

) : Marore

les Bukide)

3. Déroulement du commerce

a. Le commerce entre les deux pays est soumis aux conditions suivantes :

i) La valeur des marchandises que chaque personne peut transporter comme l'autorise l'article 3 de l'Accord ne doit pas dépasser 1 000 pesos ou 62 250 roupies (équivalant à environ 150 dollars EU) par voyage dans le cas de navires de haute mer, la valeur des marchandises transportées par un kumpit ou bateau ne doit pas dépasser le montant total de 10 000 pesos ou 622 500 roupies (équivalant à quelque 1 500 dollars EU).

ii) Les autorités compétentes des deux pays détermineront la contre-valeur en pesos et en roupies des dollars des États-Unis, le cas échéant, conformément à leurs lois et règlements en vigueur.

iii) La totalité du montant dû au commerçant agréé servira à acheter dans les deux pays des biens produits localement qui ne sont pas frappés de restriction ou d'interdiction conformément au présent Accord.

b. Au cas où des services bancaires sont établis dans les zones visées par l'Accord, le commerce entre les deux pays se déroulera conformément aux réglementations en vigueur dans chaque pays, et le paiement s'effectuera en monnaies convertibles acceptables par les deux Gouvernements.

4. Transporteurs

Seuls les navires enregistrés pour être utilisés dans la zone frontalière seront acceptés comme moyens de transport au titre de l'Accord et l'équipage desdits navires se limitera aux ressortissants des deux pays qui sont en possession d'une carte d'identité de marin délivrée par chacun des deux Gouvernements. En aucun cas l'exploitation des navires dépassant 20 mètres cubes ou son équivalent de 7 tonnes brutes ne sera autorisée dans le cadre de l'Accord.

5. Biens à échanger

Les biens faisant l'objet de ce commerce frontalier sont les suivants :

a. Dans le cas de l'Indonésie, les produits agricoles et autres produits qui sont initialement produits dans la zone frontalière indonésienne, à l'exception du pétrole et des minerais.

b. Dans le cas des Philippines, les biens nécessaires d'utilisation ou de consommation courantes, notamment les appareils électroménagers, les outils et l'équipement dont on a besoin dans la zone frontalière indonésienne.

c. L'entrée et la sortie de biens interdits par la législation des deux Gouvernements ne sont pas autorisées.

6. Chargement et déchargement de cargaisons

a. Le capitaine d'un navire autorisé au titre de l'Accord donne un préavis écrit aux services douaniers et/ou aux organismes autorisés des deux pays au port d'embarquement de son intention de dédouaner la cargaison au moins vingt-quatre (24) heures avant le chargement effectif, et fournit les documents de transport nécessaires. Le transporteur qui ne se conforme pas à cette règle n'est pas autorisé à effectuer le chargement ou l'autorisation au titre de laquelle ce transporteur était utilisé peut être révoquée.

b. Un commerçant agréé aux termes du présent Accord doit présenter, au port de déchargement, un certificat déclarant le type, la qualité, la quantité et la valeur des biens commercialisés, délivré par les services douaniers compétents au port de chargement.

En foi de quoi, les soussignés, à ce dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

Fait à Djakarta, en Indonésie, le 8 août 1974, en double exemplaire, en anglais, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République des Philippines :
Le Secrétaire au commerce et Président de la délégation des Philippines,

TROADIO T. QUIAZON JR.

L'Ambassadeur des Philippines en Indonésie et Coprésident de la délégation
des Philippines,

MODESTO FAROLAN

Pour le Gouvernement de la République d'Indonésie :
Le Ministre du commerce et Président de la délégation indonésienne,

RADIUS PRAWIRO

Directeur général de la recherche et du développement, Direction
du commerce et Coprésident de la délégation indonésienne

SUHADI MANGKUSUWONDO

